



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal du 10 septembre 2026

Publié sur <https://bouxwiller.eu/les-deliberations-du-conseil-municipal/>

- Point 1 Désignation d'un secrétaire de séance :
 - **INFORMATION**
- Point 2 Approbation du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2026 :
 - **APPROUVÉ**
- Point 3 : Incorporation d'un bien sans maître situé 3 Grand Rue dans le patrimoine de la commune de Bouxwiller
 - **APPROUVÉ**
- Point 4 : Dénonciation de la convention ANAH grevant le bâtiment sis 2 rue de l'Eglise
 - **APPROUVÉ**
- Point 5 : Cession d'une parcelle située rue Sundhalt
 - **APPROUVÉ**
- Point 6 : Vente de parcelles situées en zone 1AUX du PLUi au lieu-dit Morschbach à la société Helfrich
 - **APPROUVÉ**
- Point 7 : Convention d'utilisation de la plateforme Vigifoncier de la SAFER
 - **APPROUVÉ**
- Point 8 : Délégation autorisant le Maire à engager les procédures de biens sans maître et des biens en état d'abandon manifeste
 - **APPROUVÉ**
- Point 9 : Acquisition par prescription acquisitive de parcelles situées rue des Juifs
 - **APPROUVÉ**
- Point 10 : Clôture du budget annexe Lotissement les Coteaux
 - **APPROUVÉ**

- Point 11 : Convention relative au financement de l'augmentation du niveau des dessertes de transport scolaire de la commune de Printzheim avec la Communauté de communes du Pays de Saverne
➤ **APPROUVÉ**
- Point 12 : Proposition de composition de la Commission locale du Site Patrimonial Remarquable
➤ **APPROUVÉ**
- Point 13 : Cession du bien situé 6 rue du sable à Bouxwiller après Appel à Manifestation d'Intérêt
➤ **APPROUVÉ**
- Point 14 : Cession des biens situés 2 rue de la grange – 8 rue du magasin à Bouxwiller après Appel à Manifestation d'Intérêt
➤ **APPROUVÉ**
- Point 15 : Cession du bien situé 13 rue du Fossé à Bouxwiller
➤ **APPROUVÉ**
- Point 16 : Cession d'un immeuble et de quatre garages situés 19A rue du Canal à Bouxwiller
➤ **APPROUVÉ**
- Point 17 : Cession du bien situé 112 rue de la Fontaine à Imbsheim
➤ **APPROUVÉ**
- Point 18 : Prémption d'une parcelle située dans le périmètre rapproché de captage d'eau
➤ **APPROUVÉ**
- Point 19 : Informations et divers

Information :

Le 1er juillet 2022 est entrée en vigueur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

À compter de cette date, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun de ces actes : les Procès-Verbaux des Conseils Municipaux ne sont par conséquent plus affichés sur les panneaux d'affichage de la mairie, mais sont consultables sur le site internet de la mairie de Bouxwiller via le lien suivant : <https://bouxwiller.eu/les-deliberations-du-conseil-municipal/>

Une copie du Procès-Verbal de la séance peut être demandée à la mairie via le formulaire de contact du site internet de la mairie de Bouxwiller via le lien suivant : <https://bouxwiller.eu/nous-contacter/>



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 septembre 2026

Conseillers élus : 27 - Conseillers en fonction : 27 - Présents : 21 - Procurations : 5

Sous la Présidence de M. STAATH Freddy - Maire

Présents : Mme HAMM Danielle – 1^{ère} Adjointe M. DONMEZBAS Philippe, 2^{ème} Adjoint, HAMM Mylène, 3^{ème} Adjointe – MEHL Jean-Marc, 4^{ème} Adjoint – Mme LAFORGUE Valérie, 5^{ème} Adjointe – M. KILIAN Christophe, 6^{ème} Adjoint – M. MEHL Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG – Mme Laurence DORN, Maire-déléguée d'IMBSHEIM, Mme LUGARDON Marguerite, Maire-déléguée de RIEDHEIM – Mme FISCHBACH Perrine – M. GOETZ Albert – M. KREMSER Olivier – Mme LANDOLT Séverine – M. NARDUCCI Marc – Mme SELIG-NOTTER Julie – M. UNGER Claude – M. BORN Laurent – M. COMARTIN Fabrice – M. FATH Stéphane – M. MICHEL Patrick

Membres excusés : M. SCHWEITZER Pierre-André (Pouvoir à A. GOETZ)
Mme HAUTECOEUR Sara (Pouvoir à S. MEHL)
Mme KARCHER Fanny (Pouvoir à D. HAMM)
M. HENSELMANN Fabrice (Pouvoir à L. DORN)
Mme GERARD-OTT Martine (Pouvoir à P. MICHEL)
Mme COGNIEL Sylvie

Membres absents :

Secrétaire de séance : Valérie LAFORGUE

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : M. F. STAATH

Madame Valérie LAFORGUE est désignée en qualité de secrétaire de séance et chargée à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 14 septembre 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Valérie LAFORGUE*

*Le Maire,
Freddy STAATH*



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 septembre 2026

Conseillers élus : 27 - Conseillers en fonction : 27 - Présents : 21 - Procurations : 5

Sous la Présidence de M. STAATH Freddy - Maire

Présents : Mme HAMM Danielle – 1^{ère} Adjointe M. DONMEZBAS Philippe, 2^{ème} Adjoint, HAMM Mylène, 3^{ème} Adjointe – MEHL Jean-Marc, 4^{ème} Adjoint – Mme LAFORGUE Valérie, 5^{ème} Adjointe – M. KILIAN Christophe, 6^{ème} Adjoint – M. MEHL Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG – Mme Laurence DORN, Maire-déléguée d'IMBSHEIM, Mme LUGARDON Marguerite, Maire-déléguée de RIEDHEIM – Mme FISCHBACH Perrine – M. GOETZ Albert – M. KREMSER Olivier – Mme LANDOLT Séverine – M. NARDUCCI Marc – Mme SELIG-NOTTER Julie – M. UNGER Claude – M. BORN Laurent – M. COMARTIN Fabrice – M. FATH Stéphane – M. MICHEL Patrick

Membres excusés : M. SCHWEITZER Pierre-André (Pouvoir à A. GOETZ)
Mme HAUTECOEUR Sara (Pouvoir à S. MEHL)
Mme KARCHER Fanny (Pouvoir à D. HAMM)
M. HENSELMANN Fabrice (Pouvoir à L. DORN)
Mme GERARD-OTT Martine (Pouvoir à P. MICHEL)
Mme COGNIEL Sylvie

Membres absents :

Secrétaire de séance : Valérie LAFORGUE

Point 2 : Approbation du compte-rendu de la séance du 9 juillet 2026

Rapporteur : M. F. STAATH

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 9 juillet 2026.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 14 septembre 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Valérie LAFORGUE*

*Le Maire,
Freddy STAATH*



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 septembre 2026

Conseillers élus : 27 - Conseillers en fonction : 27 - Présents : 21 - Procurations : 5

Sous la Présidence de M. STAATH Freddy - Maire

Présents : Mme HAMM Danielle - 1^{ère} Adjointe M. DONMEZBAS Philippe, 2^{ème} Adjoint, HAMM Mylène, 3^{ème} Adjointe - MEHL Jean-Marc, 4^{ème} Adjoint - Mme LAFORGUE Valérie, 5^{ème} Adjointe - M. KILIAN Christophe, 6^{ème} Adjoint - M. MEHL Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - Mme Laurence DORN, Maire-déléguée d'IMBSHEIM, Mme LUGARDON Marguerite, Maire-déléguée de RIEDHEIM - Mme FISCHBACH Perrine - M. GOETZ Albert - M. KREMSER Olivier - Mme LANDOLT Séverine - M. NARDUCCI Marc - Mme SELIG-NOTTER Julie - M. UNGER Claude - M. BORN Laurent - M. COMARTIN Fabrice - M. FATH Stéphane - M. MICHEL Patrick

Membres excusés : M. SCHWEITZER Pierre-André (Pouvoir à A. GOETZ)
Mme HAUTECOEUR Sara (Pouvoir à S. MEHL)
Mme KARCHER Fanny (Pouvoir à D. HAMM)
M. HENSELMANN Fabrice (Pouvoir à L. DORN)
Mme GERARD-OTT Martine (Pouvoir à P. MICHEL)
Mme COGNIEL Sylvie

Membres absents :

Secrétaire de séance : Valérie LAFORGUE

Point 3 : Incorporation d'un bien sans maître situé 3 Grand Rue dans le patrimoine de la commune de Bouxwiller

Rapporteur : M. F. STAATH

Considérant que :

- Le bien sis 3 Grand Rue à Bouxwiller, cadastré en section 04 n°175, est vacant et en état d'abandon depuis plusieurs années ;
- La parcelle est située dans le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire en vigueur dans la commune dans le cadre du dispositif « Petite Ville de Demain », signée avec l'Etat ;
- Les recherches effectuées auprès du cadastre et du livre foncier permettent de constater que le dernier propriétaire déclaré est Mme KERN Marthe Anne Louise (nom d'usage : WOERLY) ;
- Mme KERN Marthe Anne Louise (nom d'usage : WOERLY), née à Bouxwiller le 11/11/1923 est décédée à Bouxwiller le 10/07/2007 ;
- Son époux, M. Jean-Paul WOERLY, est décédé à Strasbourg le 06/07/2008 ;

Accusé de réception en préfecture
1077465067/2026-09-03-DE
Date de réception préfecture : 15/09/2026

- Le dossier de succession de Mme KERN Marthe Anne Louise (nom d'usage : WOERLY) a été ouvert en l'Etude SCP Claudine LOTZ et Stéphane LOTZ, Notaires Associés à Val-de-Moder, le 19/11/2007 ;
- Le dossier de succession de M. Jean-Paul WOERLY a été ouvert en l'Etude SCP Claudine LOTZ et Stéphane LOTZ, Notaires Associés à Val-de-Moder, le 02/04/2008 ;
- Après recherches effectuées auprès de l'étude notariale en charge desdites successions, aucun acte notarié n'a été régularisé, aucun héritier n'a accepté la succession ni renoncé à la succession ;
- L'Etat n'a pas revendiqué le bien dans le cadre d'une succession en déshérence selon les recherches effectuées auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques Région Grand Est et du département du Bas-Rhin ;
- La signature d'une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire ouvre la possibilité pour la commune de mettre en œuvre la procédure prévue à l'article 713 du Code civil, à savoir l'incorporation dans le patrimoine communal d'un bien vacant et sans maître, au terme d'un délai de 10 ans et non plus 30 ans, qui est le délai légal usuel.
- Ainsi, Mme KERN Marthe Anne Louise (nom d'usage : WOERLY) et M. Jean-Paul WOERLY étant décédés depuis plus de 10 ans, il y a donc lieu de considérer que l'immeuble 3, Grand Rue 67330 Bouxwiller constitue un bien sans maître au sens de l'article L. 1123-1 1° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) ;
- En application des dispositions de l'article 713 du code civil, ce bien revient de plein droit et à titre gratuit à la commune sur laquelle il est situé, si elle n'y renonce pas ;

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- De constater l'incorporation dans le domaine privé de la Commune du bien cadastré Section 04 n°175, d'une contenance totale de 2,45 ares, sis 3 Grand Rue à Bouxwiller ;
- D'autoriser le Maire à dresser un procès-verbal de prise de possession de l'immeuble qui sera affiché en mairie, conformément à la circulaire du 8 mars 2006 relative à l'impact immobilier de la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales ;
- D'autoriser le Maire à solliciter la levée des charges de droit d'habitation et d'usage inscrites au Livre Foncier au nom des propriétaires décédés.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 14 septembre 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Valérie LAFORGUE*

*Le Maire
Freddy*

Accusé de réception en préfecture
097-21670617-20260910-DE-2026-09-03-DE
Date de réception préfecture : 15/09/2026

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 septembre 2026

Conseillers élus : 27 - Conseillers en fonction : 27 - Présents : 21 - Procurations : 5

Sous la Présidence de M. STAATH Freddy - Maire

Présents : Mme HAMM Danielle – 1^{ère} Adjointe M. DONMEZBAS Philippe, 2^{ème} Adjoint, HAMM Mylène, 3^{ème} Adjointe – MEHL Jean-Marc, 4^{ème} Adjoint – Mme LAFORGUE Valérie, 5^{ème} Adjointe – M. KILIAN Christophe, 6^{ème} Adjoint – M. MEHL Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG – Mme Laurence DORN, Maire-déléguée d'IMBSHEIM, Mme LUGARDON Marguerite, Maire-déléguée de RIEDHEIM – Mme FISCHBACH Perrine – M. GOETZ Albert – M. KREMSER Olivier – Mme LANDOLT Séverine – M. NARDUCCI Marc – Mme SELIG-NOTTER Julie – M. UNGER Claude – M. BORN Laurent – M. COMARTIN Fabrice – M. FATH Stéphane – M. MICHEL Patrick

Membres excusés : M. SCHWEITZER Pierre-André (Pouvoir à A. GOETZ)
Mme HAUTECOEUR Sara (Pouvoir à S. MEHL)
Mme KARCHER Fanny (Pouvoir à D. HAMM)
M. HENSELMANN Fabrice (Pouvoir à L. DORN)
Mme GERARD-OTT Martine (Pouvoir à P. MICHEL)
Mme COGNIEL Sylvie

Membres absents :

Secrétaire de séance : Valérie LAFORGUE

Point 4 : Dénonciation de la convention ANAH grevant le bâtiment sis 2 rue de l'Eglise

Rapporteur : M. JM. MEHL

Considérant que :

- Aux termes d'un acte authentique en la forme administrative en date du 27 septembre 2002, il a été établi une convention type n°67301200302-84620672823 avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour ce bien.
- Dans le cadre de sa stratégie immobilière, la Ville souhaite dénoncer la convention ANAH grevant le bien sis 2 rue de l'Eglise, cadastré en section 2 n°42, afin de pouvoir fixer librement les loyers.
- La dénonciation de la convention pourra être effectuée en deux temps : acte de dénonciation puis acte de mainlevée, avec effet au 30 juin 2027.
- La mainlevée de l'inscription pourra être régularisée à partir du 1^{er} juillet 2027.
- Le projet a été présenté en Commission de l'Environnement, de l'Ecologie, de l'Urbanisme et des Equipements en date du 1^{er} septembre 2026.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'autoriser la dénonciation de la convention ANAH grevant le bien 2 rue de l'Eglise à Bouxwiller ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de dénonciation et de requérir la mainlevée de l'inscription au Livre Foncier ;
- De prendre en charge le coût des actes afférents.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 14 septembre 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Valérie LAFORGUE*

*Le Maire,
Freddy STAATH*



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 septembre 2026

Conseillers élus : 27 - Conseillers en fonction : 27 - Présents : 21 - Procurations : 5

Sous la Présidence de M. STAATH Freddy - Maire

Présents : Mme HAMM Danielle - 1^{ère} Adjointe M. DONMEZBAS Philippe, 2^{ème} Adjoint, HAMM Mylène, 3^{ème} Adjointe - MEHL Jean-Marc, 4^{ème} Adjoint - Mme LAFORGUE Valérie, 5^{ème} Adjointe - M. KILIAN Christophe, 6^{ème} Adjoint - M. MEHL Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - Mme Laurence DORN, Maire-déléguée d'IMBSHEIM, Mme LUGARDON Marguerite, Maire-déléguée de RIEDHEIM - Mme FISCHBACH Perrine - M. GOETZ Albert - M. KREMSER Olivier - Mme LANDOLT Séverine - M. NARDUCCI Marc - Mme SELIG-NOTTER Julie - M. UNGER Claude - M. BORN Laurent - M. COMARTIN Fabrice - M. FATH Stéphane - M. MICHEL Patrick

Membres excusés : M. SCHWEITZER Pierre-André (Pouvoir à A. GOETZ)
Mme HAUTECOEUR Sara (Pouvoir à S. MEHL)
Mme KARCHER Fanny (Pouvoir à D. HAMM)
M. HENSELMANN Fabrice (Pouvoir à L. DORN)
Mme GERARD-OTT Martine (Pouvoir à P. MICHEL)
Mme COGNIEL Sylvie

Membres absents :

Secrétaire de séance : Valérie LAFORGUE

Point 5 : Cession d'une parcelle située rue Sundhalt

Rapporteur : M. JM. MEHL

Dans le cadre des travaux de classement de la voirie communale, il est apparu que des parcelles appartenant à la Ville, situées rue Sundhalt, ont été intégrées par erreur dans les propriétés du 19 et du 23 rue Sundhalt.

Considérant que :

- Le numéro 19 ayant été mis en vente par la propriétaire, Mme Germaine LOUX, un accord a été trouvé pour céder la parcelle cadastrée Section 15 n°289, d'une contenance de 2,42 ares, aux futurs propriétaires, M. Mathieu DIETRICH et Mme Anne DIETRICH, au prix estimé par les Domaines à 17 500 €.
- Le rétablissement du bornage de la parcelle s'est avéré nécessaire et l'avis des Domaines a été recueilli.
- Le projet a été présenté en Commission de l'Environnement, de l'Ecologie, de l'Urbanisme et des Equipements en date du 1^{er} septembre 2026.
- La cession des deux parcelles situées au numéro 23 sera présentée au Conseil

Accusé de réception en préfecture
067-216700617-20260910-DE-2026-09-05-DE
Date de réception préfecture : 15/09/2026

Municipal lors d'une séance ultérieure.

Le Conseil Municipal, après délibération décide à 15 voix pour et 6 voix contre (S. FATH, L. BORN, P. MICHEL, S. LANDOLT, F. COMARTIN et M. GERARD-OTT) :

- Approuver la vente de la parcelle cadastrée Section 15 n°289, d'une contenance de 2,42 ares, à Mme et M. DIETRICH, au prix total de 18 172 €, tous frais afférents à la charge des acquéreurs, le détail sera précisé dans l'acte de vente notarié.
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer le compromis et l'acte de vente, ainsi que tout document afférent.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 14 septembre 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Valérie LAFORGUE*

*Le Maire,
Freddy STAATH*



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 septembre 2026

Conseillers élus : 27 - Conseillers en fonction : 27 - Présents : 21 - Procurations : 5

Sous la Présidence de M. STAATH Freddy - Maire

Présents : Mme HAMM Danielle – 1^{ère} Adjointe M. DONMEZBAS Philippe, 2^{ème} Adjoint, HAMM Mylène, 3^{ème} Adjointe – MEHL Jean-Marc, 4^{ème} Adjoint – Mme LAFORGUE Valérie, 5^{ème} Adjointe – M. KILIAN Christophe, 6^{ème} Adjoint – M. MEHL Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG – Mme Laurence DORN, Maire-déléguée d'IMBSHEIM, Mme LUGARDON Marguerite, Maire-déléguée de RIEDHEIM – Mme FISCHBACH Perrine – M. GOETZ Albert – M. KREMSER Olivier – Mme LANDOLT Séverine – M. NARDUCCI Marc – Mme SELIG-NOTTER Julie – M. UNGER Claude – M. BORN Laurent – M. COMARTIN Fabrice – M. FATH Stéphane – M. MICHEL Patrick

Membres excusés : M. SCHWEITZER Pierre-André (Pouvoir à A. GOETZ)
Mme HAUTECOEUR Sara (Pouvoir à S. MEHL)
Mme KARCHER Fanny (Pouvoir à D. HAMM)
M. HENSELMANN Fabrice (Pouvoir à L. DORN)
Mme GERARD-OTT Martine (Pouvoir à P. MICHEL)
Mme COGNIEL Sylvie

Membres absents :

Secrétaire de séance : Valérie LAFORGUE

Point 7 : Convention d'utilisation de la plateforme Vigifoncier de la SAFER

Rapporteur : M. F. STAATH

La Ville de Bouxwiller fait usage du droit de préemption dans les périmètres de protection des captages d'eau potable, mais les notaires ne transmettent pas toujours les parcelles qui devraient être soumises à ce droit de préemption.

Afin d'améliorer la visibilité des mouvements fonciers sur les territoires des communes, la SAFER met à disposition des collectivités adhérentes un dispositif d'information foncière nommé Vigifoncier.

Vigifoncier est un outil parfaitement adapté aux problématiques rencontrées. Il permet aux collectivités d'être informées au quotidien des mouvements fonciers, notamment au moment de la notification des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) transmises à la SAFER.

Cet accès à l'information permet de suivre les ventes sur le territoire de la commune et de vérifier que les droits de préemption, notamment dans les périmètres de protection des captages d'eau potable, sont bien pris en compte.

Accusé de réception en préfecture
067-216700617-20260910-DE-2026-09-07-DE
Date de réception préfecture : 15/09/2026

Lorsque des situations similaires sont identifiées grâce à la consultation de Vigifoncier, la SAFER prend contact avec le notaire afin de vérifier le respect de l'ordre des droits de préemption. Dans le cas où celui-ci n'aurait pas été respecté, la notification est retoquée afin que le notaire procède à une nouvelle notification en respectant l'ordre de priorité des droits de préemption.

Au-delà de ce suivi spécifique, Vigifoncier permet également d'avoir une vision globale des mouvements fonciers à l'échelle de l'ensemble du ban communal, avec un historique et des informations utiles pour accompagner les politiques foncières.

Le module Vigifoncier est proposé au tarif de 150 € HT par an. La première année, une somme forfaitaire de 350 € HT est facturée en complément de l'abonnement annuel pour la mise en service de l'abonnement Vigifoncier. Cette prestation comprend la création de deux comptes d'accès à Vigifoncier pour la collectivité ainsi qu'une séance de formation.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'adhésion au module de Veille Foncière de l'outil Vigifoncier ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'utilisation de l'outil, telle qu'annexée à la présente ;
- De prévoir les crédits nécessaires à l'abonnement annuel et à la mise en service effectuée la première année.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 14 septembre 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Valérie LAFORGUE*

*Le Maire,
Freddy STAATH*



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 septembre 2026

Conseillers élus : 27 - Conseillers en fonction : 27 - Présents : 21 - Procurations : 5

Sous la Présidence de M. STAATH Freddy - Maire

Présents : Mme HAMM Danielle – 1^{ère} Adjointe M. DONMEZBAS Philippe, 2^{ème} Adjoint, HAMM Mylène, 3^{ème} Adjointe – MEHL Jean-Marc, 4^{ème} Adjoint – Mme LAFORGUE Valérie, 5^{ème} Adjointe – M. KILIAN Christophe, 6^{ème} Adjoint – M. MEHL Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG – Mme Laurence DORN, Maire-déléguée d'IMBSHEIM, Mme LUGARDON Marguerite, Maire-déléguée de RIEDHEIM – Mme FISCHBACH Perrine – M. GOETZ Albert – M. KREMSER Olivier – Mme LANDOLT Séverine – M. NARDUCCI Marc – Mme SELIG-NOTTER Julie – M. UNGER Claude – M. BORN Laurent – M. COMARTIN Fabrice – M. FATH Stéphane – M. MICHEL Patrick

Membres excusés : M. SCHWEITZER Pierre-André (Pouvoir à A. GOETZ)
Mme HAUTECOEUR Sara (Pouvoir à S. MEHL)
Mme KARCHER Fanny (Pouvoir à D. HAMM)
M. HENSELMANN Fabrice (Pouvoir à L. DORN)
Mme GERARD-OTT Martine (Pouvoir à P. MICHEL)
Mme COGNIEL Sylvie

Membres absents :

Secrétaire de séance : Valérie LAFORGUE

Point 8 : Délégation autorisant le Maire à engager les procédures de biens sans maître et des biens en état d'abandon manifeste

Rapporteur : M. F. STAATH

La Ville mène une politique de stratégie foncière qui permet de résorber les problèmes liés au patrimoine immobilier en déshérence sur le territoire communal.

Sur les conseils du cabinet qui accompagne les services dans les procédures de biens sans maître et biens en état d'abandon manifeste afin de les sécuriser juridiquement, il serait approprié d'autoriser le Maire à engager ces procédures, par délégation, sur la durée du mandat, en complément à la délibération du 9 avril 2026 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal, étant précisé que cette délégation ne serait consentie que pour les travaux préparatoires des procédures avant l'incorporation des biens dans le patrimoine communal.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- De consentir au Maire la délégation pour l'engagement des procédures de biens sans maître et des biens en état d'abandon manifeste pour la durée du mandat.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 14 septembre 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Valérie LAFORGUE*

*Le Maire,
Freddy STAATH*



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 septembre 2026

Conseillers élus : 27 - Conseillers en fonction : 27 - Présents : 21 - Procurations : 5

Sous la Présidence de M. STAATH Freddy - Maire

Présents : Mme HAMM Danielle – 1^{ère} Adjointe M. DONMEZBAS Philippe, 2^{ème} Adjoint, HAMM Mylène, 3^{ème} Adjointe – MEHL Jean-Marc, 4^{ème} Adjoint – Mme LAFORGUE Valérie, 5^{ème} Adjointe – M. KILIAN Christophe, 6^{ème} Adjoint – M. MEHL Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG – Mme Laurence DORN, Maire-déléguée d'IMBSHEIM, Mme LUGARDON Marguerite, Maire-déléguée de RIEDHEIM – Mme FISCHBACH Perrine – M. GOETZ Albert – M. KREMSER Olivier – Mme LANDOLT Séverine – M. NARDUCCI Marc – Mme SELIG-NOTTER Julie – M. UNGER Claude – M. BORN Laurent – M. COMARTIN Fabrice – M. FATH Stéphane – M. MICHEL Patrick

Membres excusés : M. SCHWEITZER Pierre-André (Pouvoir à A. GOETZ)
Mme HAUTECOEUR Sara (Pouvoir à S. MEHL)
Mme KARCHER Fanny (Pouvoir à D. HAMM)
M. HENSELMANN Fabrice (Pouvoir à L. DORN)
Mme GERARD-OTT Martine (Pouvoir à P. MICHEL)
Mme COGNIEL Sylvie

Membres absents :

Secrétaire de séance : Valérie LAFORGUE

Point 9 : Acquisition par prescription acquisitive de parcelles situées rue des Juifs

Rapporteur : M. F. STAATH

Dans le cadre de la stratégie foncière de la Ville, le Conseil Municipal avait approuvé l'incorporation dans le domaine privé communal de biens sans maître situés dans la rue des Juifs par délibération en date du 6 novembre 2025.

Si une partie des terrains a bien été inscrite au Livre Foncier au profit de la Commune, les parcelles cadastrées Section 7 n°12, 14 et 19, ne l'ont pas été au motif qu'elles ne sont pas inscrites au Livre foncier et qu'il n'est par conséquent pas possible d'effectuer la mutation.

L'avant de la parcelle 12 est occupé par un parking public, l'arrière par un espace vert. Les parcelles 14 et 19 permettent d'accéder au rempart et par conséquent de l'entretenir.

Ces terrains étant occupés et entretenus par la Ville depuis plus de trente ans, le dispositif de la prescription acquisitive permet leur incorporation dans le patrimoine immobilier de la Commune.

La prescription acquisitive ou usucapion est prévue par le code civil et notamment par les articles suivants :

- **Article 712 :** « La propriété s'acquiert aussi par accession ou incorporation et par prescription. »

Accusé de réception en préfecture
n° 21-2100611-2026-09-10
Date de réception préfecture : 15/09/2026

- Article 2227 : « Le droit de propriété est imprescriptible. Sous cette réserve, les actions réelles immobilières se prescrivent par trente ans à compter du jour où le titulaire d'un droit a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer. »
- Article 2258 : « La prescription acquisitive est un moyen d'acquérir un bien ou un droit par l'effet de la possession sans que celui qui l'allègue soit obligé d'en rapporter un titre ou qu'on puisse lui opposer l'exception déduite de la mauvaise foi. »
- Article 2261 : « Pour pouvoir prescrire, il faut une possession continue et non interrompue, paisible, publique, non équivoque, et à titre de propriétaire. »
- Article 2272 : « Le délai de prescription requis pour acquérir la propriété immobilière est de trente ans. Toutefois, celui qui acquiert de bonne foi et par juste titre un immeuble en prescrit la propriété par dix ans. »

En outre, l'arrêt de la cour de cassation du 4 janvier 2023 (n°21-18993) a entériné la possibilité qu'une commune puisse recourir à la prescription acquisitive, en considérant que les dispositions du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui définissent les modes spécifiques d'acquisition de la propriété immobilière par les personnes publiques, ne sont pas exhaustives ni exclusives des modes d'acquisition de droit commun de la propriété immobilière, notamment de l'acquisition par une commune de la propriété d'une parcelle par prescription acquisitive trentenaire, à supposer toutefois qu'elle établisse avoir exercé sur le bien en cause une possession continue, paisible, publique, non équivoque et à titre de propriétaire.

Au vu de ce qui précède et considérant que :

- La parcelle Section 7 n°12 est occupée par le parking public de la rue des Juifs depuis plus de trente ans ;
- Les parcelles Section 7 n°14 et n°19 qui permettent d'accéder au rempart aux fins de sa conservation, est entretenue par la Ville depuis plus de trente ans ;
- La Ville exerce sur ces biens une possession continue, paisible, publique, non équivoque et à titre de propriétaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à faire recours à la prescription acquisitive pour régulariser la situation administrative des parcelles cadastrées comme suit en les intégrant dans le domaine privé communal :
 - Section 7 n°12, rue des Juifs ;
 - Section 7 n°14, rue des Juifs ;
 - Section 7 n°19, rue des Juifs ;
- De donner pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer tous actes et documents, d'accomplir toutes formalités administratives pour mener à bien l'exécution de la délibération.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 14 septembre 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Valérie LAFORGUE*

*Le Maire,
Freddy STAAHL*

Reçue en préfecture
067-216700617-20260910-DE-2026-09-09-DE
Date de réception préfecture : 15/09/2026



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 septembre 2026

Conseillers élus : 27 - Conseillers en fonction : 27 - Présents : 21 - Procurations : 5

Sous la Présidence de M. STAATH Freddy - Maire

Présents : Mme HAMM Danielle – 1^{ère} Adjointe M. DONMEZBAS Philippe, 2^{ème} Adjoint, HAMM Mylène, 3^{ème} Adjointe – MEHL Jean-Marc, 4^{ème} Adjoint – Mme LAFORGUE Valérie, 5^{ème} Adjointe – M. KILIAN Christophe, 6^{ème} Adjoint – M. MEHL Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG – Mme Laurence DORN, Maire-déléguée d'IMBSHEIM, Mme LUGARDON Marguerite, Maire-déléguée de RIEDHEIM – Mme FISCHBACH Perrine – M. GOETZ Albert – M. KREMSER Olivier – Mme LANDOLT Séverine – M. NARDUCCI Marc – Mme SELIG-NOTTER Julie – M. UNGER Claude – M. BORN Laurent – M. COMARTIN Fabrice – M. FATH Stéphane – M. MICHEL Patrick

Membres excusés : M. SCHWEITZER Pierre-André (Pouvoir à A. GOETZ)
Mme HAUTECOEUR Sara (Pouvoir à S. MEHL)
Mme KARCHER Fanny (Pouvoir à D. HAMM)
M. HENSELMANN Fabrice (Pouvoir à L. DORN)
Mme GERARD-OTT Martine (Pouvoir à P. MICHEL)
Mme COGNIEL Sylvie

Membres absents :

Secrétaire de séance : Valérie LAFORGUE

Point 10 : Clôture du budget annexe Lotissement Les Coteaux

Rapporteur : Mme M. HAMM

Les terrains de la 2^{ème} tranche du lotissement Les Coteaux ont été cédés à la société TERRA en fin d'année 2025.

Ce budget annexe affiche un résultat excédentaire de 311 587,60 € et il est désormais possible de le clôturer après constatation de la fin de l'opération et d'effectuer le reversement du résultat au budget principal. Au préalable, il sera nécessaire d'effectuer une décision modificative de 0,28 € provenant d'arrondis de TVA.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- De constater la fin de l'opération du lotissement Les Coteaux ;
- D'effectuer la décision modificative n°1 du budget annexe Lotissement Les Coteaux comme suit :

Budget annexe Lotissement Les Coteaux – Décision modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-65822 : Revers. excédent des BA à caractère administratif au BP	0.00 €	0.28 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	0.28 €	0.00 €	0.00 €
R- 75888 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.28 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.28 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.28 €	0.00 €	0.28 €
Total Général	0.28 €		0.28 €	

- D'autoriser le Maire à reverser le résultat excédentaire de 311 587,60 € du budget annexe Lotissement Les Coteaux au budget principal.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 14 septembre 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Valérie LAFORGUE*

*Le Maire,
Freddy STAATH*



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 septembre 2026

Conseillers élus : 27 - Conseillers en fonction : 27 - Présents : 21 - Procurations : 5

Sous la Présidence de M. STAATH Freddy - Maire

Présents : Mme HAMM Danielle – 1^{ère} Adjointe M. DONMEZBAS Philippe, 2^{ème} Adjoint, HAMM Mylène, 3^{ème} Adjointe – MEHL Jean-Marc, 4^{ème} Adjoint – Mme LAFORGUE Valérie, 5^{ème} Adjointe – M. KILIAN Christophe, 6^{ème} Adjoint – M. MEHL Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG – Mme Laurence DORN, Maire-déléguée d'IMBSHEIM, Mme LUGARDON Marguerite, Maire-déléguée de RIEDHEIM – Mme FISCHBACH Perrine – M. GOETZ Albert – M. KREMSER Olivier – Mme LANDOLT Séverine – M. NARDUCCI Marc – Mme SELIG-NOTTER Julie – M. UNGER Claude – M. BORN Laurent – M. COMARTIN Fabrice – M. FATH Stéphane – M. MICHEL Patrick

Membres excusés : M. SCHWEITZER Pierre-André (Pouvoir à A. GOETZ)
Mme HAUTECOEUR Sara (Pouvoir à S. MEHL)
Mme KARCHER Fanny (Pouvoir à D. HAMM)
M. HENSELMANN Fabrice (Pouvoir à L. DORN)
Mme GERARD-OTT Martine (Pouvoir à P. MICHEL)
Mme COGNIEL Sylvie

Membres absents :

Secrétaire de séance : Valérie LAFORGUE

Point 11 : Convention relative au financement de l'augmentation du niveau des dessertes de transport scolaire de la commune de Printzheim avec la Communauté de communes du Pays de Saverne

Rapporteur : Mme M. HAMM

Par convention conclue avec la Région Grand Est, la Communauté de Communes du Pays de Saverne assure le financement de l'augmentation du standard d'offre des dessertes de transport scolaire relevant de son territoire pour les services de transport méridien.

Toutefois, la commune de Printzheim, membre de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, est rattachée au regroupement scolaire géré par la commune de Bouxwiller. À ce titre, la Région Grand Est émet directement à la Ville de Bouxwiller les titres de recettes correspondant aux services de transport scolaire, y compris ceux relatifs au transport méridien des élèves domiciliés à Printzheim.

Pour ce faire, une convention est nécessaire. Elle a pour objet de définir les modalités administratives et financières selon lesquelles la commune de Bouxwiller refacture à la Communauté de Communes du Pays de Saverne les dépenses correspondant à l'augmentation du standard d'offre financée par cette dernière.

Accusé de réception en préfecture
06-21070617-20260910-2026-0411-DE
Date de réception préfecture : 15/09/2026

Printzheim, conformément aux conditions définies dans la convention conclue entre la Région Grand Est et la Communauté de Communes du Pays de Saverne.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'approuver la refacturation à la Communauté de Communes du Pays de Saverne des dépenses correspondant à l'augmentation du standard d'offre financée par cette dernière pour la commune de Printzheim ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention afférente.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 14 septembre 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Valérie LAFORGUE*

*Le Maire,
Freddy STAATH*



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 septembre 2026

Conseillers élus : 27 - Conseillers en fonction : 27 - Présents : 21 - Procurations : 5

Sous la Présidence de M. STAATH Freddy - Maire

Présents : Mme HAMM Danielle – 1^{ère} Adjointe M. DONMEZBAS Philippe, 2^{ème} Adjoint, HAMM Mylène, 3^{ème} Adjointe – MEHL Jean-Marc, 4^{ème} Adjoint – Mme LAFORGUE Valérie, 5^{ème} Adjointe – M. KILIAN Christophe, 6^{ème} Adjoint – M. MEHL Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG – Mme Laurence DORN, Maire-déléguée d'IMBSHEIM, Mme LUGARDON Marguerite, Maire-déléguée de RIEDHEIM – Mme FISCHBACH Perrine – M. GOETZ Albert – M. KREMSER Olivier – Mme LANDOLT Séverine – M. NARDUCCI Marc – Mme SELIG-NOTTER Julie – M. UNGER Claude – M. BORN Laurent – M. COMARTIN Fabrice – M. FATH Stéphane – M. MICHEL Patrick

Membres excusés : M. SCHWEITZER Pierre-André (Pouvoir à A. GOETZ)
Mme HAUTECOEUR Sara (Pouvoir à S. MEHL)
Mme KARCHER Fanny (Pouvoir à D. HAMM)
M. HENSELMANN Fabrice (Pouvoir à L. DORN)
Mme GERARD-OTT Martine (Pouvoir à P. MICHEL)
Mme COGNIEL Sylvie

Membres absents :

Secrétaire de séance : Valérie LAFORGUE

Point 12 : Proposition de composition de la Commission locale du Site Patrimonial Remarquable

Rapporteur : M. F. STAATH

Dans le cadre de la démarche SPR, le Préfet doit nommer les membres de la Commission locale du Site Patrimonial Remarquable, sur proposition du Conseil Municipal.

Vu le II de l'article L.631-3 et l'article D.631-5 du code du patrimoine,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 novembre 2020 et la délibération du Conseil Communautaire du 11 février 2021 sollicitant le classement de la ville de Bouxwiller en Site Patrimonial Remarquable,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 février 2022 portant avis sur l'étude de délimitation du périmètre d'un futur Site Patrimonial Remarquable et proposant le périmètre du futur Site Patrimonial Remarquable de Bouxwiller,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Hanau la Petite Pierre du 21 septembre 2023, instituant la Commission locale du Site Patrimonial Remarquable de Bouxwiller

Accusé de réception en préfecture
N° 2026-06106-1
Date de réception préfecture : 15/09/2026

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- De proposer, pour avis de la Communauté de Communes Hanau la Petite Pierre, la modification de la Commission locale du Site Patrimonial Remarquable suivante :

Membres de droit :

- Président de la Commission : le Président de la Communauté de Communes ;
- Le Maire ou un Maire-délégué ;
- La Préfète ou son représentant ;
- Le Directeur régional des affaires culturelles ou son représentant ;
- L'Architecte des bâtiments de France ou son représentant ;

Membres nommés :

- 5 représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine ;
- Un représentant titulaire et un suppléant de l'association des Amis du Musée du Pays Hanau ;
- Un représentant titulaire et un suppléant de l'association du Musée Judéo-Alsacien de Bouxwiller ;
- Un représentant titulaire et un suppléant de l'association des Jardins du Château - Kichegärte ;
- Un représentant titulaire et un suppléant de la Fondation du Patrimoine ;
- Un représentant titulaire et un suppléant de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saverne et Environs ;

5 personnalités qualifiées :

- Un représentant titulaire et un suppléant du Service de l'Inventaire et des Patrimoines de la Région Grand Est ;
- Un représentant titulaire et un suppléant du Service Patrimoine de la Collectivité européenne d'Alsace
- Un représentant titulaire et un suppléant du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement ;
- Un représentant titulaire et un suppléant du Syndicat de Coopération pour le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord ;
- Un représentant titulaire et un suppléant du service instructeur du droit des sols de la Commune ;

5 titulaires et 5 suppléants, membres du Conseil Municipal, hors membres de droit ;

- De nommer les membres titulaires et suppléants du Conseil Municipal pour siéger au sein de cette commission, comme suit :

Titulaires :

- Marguerite LUGARDON
- Jean-Marc MEHL
- Valérie LAFORGUE
- Albert GOETZ
- Christophe KILIAN

Suppléants :

- Philippe DONMEZBAS
- Sara HAUTECOEUR
- Claude UNGER
- Pierre-André SCHWEITZER
- Olivier KREMSER

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 14 septembre 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Valérie LAFORGUE*

*Le Maire,
Freddy STAATH*



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 septembre 2026

Conseillers élus : 27 - Conseillers en fonction : 27 - Présents : 21 - Procurations : 5

Sous la Présidence de M. STAATH Freddy - Maire

Présents : Mme HAMM Danielle – 1^{ère} Adjointe M. DONMEZBAS Philippe, 2^{ème} Adjoint, HAMM Mylène, 3^{ème} Adjointe – MEHL Jean-Marc, 4^{ème} Adjoint – Mme LAFORGUE Valérie, 5^{ème} Adjointe – M. KILIAN Christophe, 6^{ème} Adjoint – M. MEHL Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG – Mme Laurence DORN, Maire-déléguée d'IMBSHEIM, Mme LUGARDON Marguerite, Maire-déléguée de RIEDHEIM – Mme FISCHBACH Perrine – M. GOETZ Albert – M. KREMSER Olivier – Mme LANDOLT Séverine – M. NARDUCCI Marc – Mme SELIG-NOTTER Julie – M. UNGER Claude – M. BORN Laurent – M. COMARTIN Fabrice – M. FATH Stéphane – M. MICHEL Patrick

Membres excusés : M. SCHWEITZER Pierre-André (Pouvoir à A. GOETZ)
Mme HAUTECOEUR Sara (Pouvoir à S. MEHL)
Mme KARCHER Fanny (Pouvoir à D. HAMM)
M. HENSELMANN Fabrice (Pouvoir à L. DORN)
Mme GERARD-OTT Martine (Pouvoir à P. MICHEL)
Mme COGNIEL Sylvie

Membres absents :

Secrétaire de séance : Valérie LAFORGUE

Point 13 : Cession du bien situé 6 rue du sable à Bouxwiller après Appel à Manifestation d'Intérêt

Rapporteur : M. F. STAATH

La vente du bien sis 6 rue du Sable à Bouxwiller est conditionnée par la réalisation d'un projet de restauration exemplaire, encadré par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

M. et Mme KELVINK, ainsi que M. DEBAS se sont engagés à rénover la maison afin de la louer en meublé de tourisme et/ou à l'utiliser en tant que pied à terre pour les éventuels chantiers qu'ils auraient dans le secteur ;

Vu l'offre d'achat des demandeurs en date du 12/08/2026 ;

Vu l'avis de la Commission Urbanisme en date du 01/09/2026 ;

Vu l'avis du Service des Domaines en date du 10/09/2026 ;

Accusé de réception en préfecture
067-216700617-20260910-DE-2026-09-13-DE
Date de réception préfecture : 15/09/2026

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- De céder l'immeuble communal, cadastré section 08 n°228, sis 6 rue du sable à Bouxwiller, d'une contenance de 85 m², à M. et Mme KELVINK et M. DEBAS ou leur SCI, au prix de 5 000 €, tous frais afférents à la charge de l'acquéreur ;
- De conditionner la vente par le respect d'un cahier des charges pour une rénovation de qualité, dans le respect des règles de l'art du bâti ancien, imposant un délai de 3 ans pour terminer le clos-couvert et d'une clause résolutoire si les travaux n'étaient pas effectués et la maison revendue ;
- De conditionner la vente à l'obtention d'une autorisation d'urbanisme pour le projet de réhabilitation ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant de signer l'acte de vente et tout document afférent.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 14 septembre 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Valérie LAFORGUE*

*Le Maire,
Freddy STAATH*



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 septembre 2026

Conseillers élus : 27 - Conseillers en fonction : 27 - Présents : 21 - Procurations : 5

Sous la Présidence de M. STAATH Freddy - Maire

Présents : Mme HAMM Danielle – 1^{ère} Adjointe M. DONMEZBAS Philippe, 2^{ème} Adjoint, HAMM Mylène, 3^{ème} Adjointe – MEHL Jean-Marc, 4^{ème} Adjoint – Mme LAFORGUE Valérie, 5^{ème} Adjointe – M. KILIAN Christophe, 6^{ème} Adjoint – M. MEHL Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG – Mme Laurence DORN, Maire-déléguée d'IMBSHEIM, Mme LUGARDON Marguerite, Maire-déléguée de RIEDHEIM – Mme FISCHBACH Perrine – M. GOETZ Albert – M. KREMSER Olivier – Mme LANDOLT Séverine – M. NARDUCCI Marc – Mme SELIG-NOTTER Julie – M. UNGER Claude – M. BORN Laurent – M. COMARTIN Fabrice – M. FATH Stéphane – M. MICHEL Patrick

Membres excusés : M. SCHWEITZER Pierre-André (Pouvoir à A. GOETZ)
Mme HAUTECOEUR Sara (Pouvoir à S. MEHL)
Mme KARCHER Fanny (Pouvoir à D. HAMM)
M. HENSELMANN Fabrice (Pouvoir à L. DORN)
Mme GERARD-OTT Martine (Pouvoir à P. MICHEL)
Mme COGNIEL Sylvie

Membres absents :

Secrétaire de séance : Valérie LAFORGUE

Point 14 : Cession des biens situés 2 rue de la grange – 8 rue du magasin à Bouxwiller après Appel à Manifestation d'Intérêt

Rapporteur : M. F. STAATH

La vente des biens situés 2 rue de la Grange - 8 rue du magasin à Bouxwiller, est conditionnée par la réalisation d'un projet de restauration exemplaire, encadré par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

M. BONNOT et Mme CHEVALLEY se sont engagés à rénover les maisons afin d'en faire leur résidence principale ;

Vu l'avis du Service des Domaines en date du 18/05/2026 et du 29/05/2026 ;

Vu l'offre d'achat des demandeurs en date du 22/02/2026 ;

Vu l'avis de la Commission Urbanisme en date du 01/09/2026 ;

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à 15 voix pour et 6 voix contre (S. FATH, L. BORN, P. MICHEL, S. LANDOLT, F. COMARTIN et M. GERARD-OTT) :

Accusé de réception en préfecture
067-216700617-20260910-DE-2026-09-14-DE
Date de réception préfecture : 15/09/2026

- De céder les immeubles communaux, cadastrés section 04 n°12, sis 2 rue de la Grange à Bouxwiller, d'une contenance de 53 m² et section 04 n°13, sis 8 rue du Magasin à Bouxwiller, d'une contenance de 28 m², à M. BONNOT et Mme CHEVALLEY, au prix de 1 000 €, tous frais afférents à la charge de l'acquéreur ;
- De conditionner la vente par le respect d'un cahier des charges pour une rénovation de qualité, dans le respect des règles de l'art du bâti ancien, imposant un délai de 3 ans pour terminer le clos-couvert et d'une clause résolutoire si les travaux n'étaient pas effectués et la maison revendue ;
- De conditionner la vente par l'obtention d'une autorisation d'urbanisme pour le projet de réhabilitation ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant de signer l'acte de vente et tout document afférent.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 14 septembre 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Valérie LAFORGUE*

*Le Maire,
Freddy STAATH*



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 septembre 2026

Conseillers élus : 27 - Conseillers en fonction : 27 - Présents : 21 - Procurations : 5

Sous la Présidence de M. STAATH Freddy - Maire

Présents : Mme HAMM Danielle – 1^{ère} Adjointe M. DONMEZBAS Philippe, 2^{ème} Adjoint, HAMM Mylène, 3^{ème} Adjointe – MEHL Jean-Marc, 4^{ème} Adjoint – Mme LAFORGUE Valérie, 5^{ème} Adjointe – M. KILIAN Christophe, 6^{ème} Adjoint - M. MEHL Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG – Mme Laurence DORN, Maire-déléguée d'IMBSHEIM, Mme LUGARDON Marguerite, Maire-déléguée de RIEDHEIM -Mme FISCHBACH Perrine - M. GOETZ Albert – M. KREMSER Olivier - Mme LANDOLT Séverine - M. NARDUCCI Marc - Mme SELIG-NOTTER Julie – M. UNGER Claude – M. BORN Laurent - M. COMARTIN Fabrice - M. FATH Stéphane – M. MICHEL Patrick

Membres excusés : M. SCHWEITZER Pierre-André (Pouvoir à A. GOETZ)
Mme HAUTECOEUR Sara (Pouvoir à S. MEHL)
Mme KARCHER Fanny (Pouvoir à D. HAMM)
M. HENSELMANN Fabrice (Pouvoir à L. DORN)
Mme GERARD-OTT Martine (Pouvoir à P. MICHEL)
Mme COGNIEL Sylvie

Membres absents :

Secrétaire de séance : Valérie LAFORGUE

Point 15 : Cession du bien situé 13 rue du fossé à Bouxwiller

Rapporteur : M. F. STAATH

M. et Mme SIFFERT se sont portés acquéreurs de la maison sise 13, rue du Fossé à Bouxwiller ;

Vu l'offre d'achat des demandeurs en date du 27/06/2026 ;

Vu l'avis de la Commission Urbanisme en date du 01/09/2026 ;

Vu l'avis du Service des Domaines en date du 10/09/2026 ;

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à 15 voix pour et 6 voix contre (S. FATH, L. BORN, P. MICHEL, S. LANDOLT, F. COMARTIN et M. GERARD-OTT) :

- De céder l'immeuble communal, cadastré Section 4 n°194, sis 13 rue du Fossé à Bouxwiller, d'une contenance de 51 m², à M. et Mme SIFFERT, au prix de 1 000 €, tous frais afférents à la charge de l'acquéreur ;

Accusé de réception en préfecture
067-216700617-20260910-DE-2026-09-15a-DE
Date de réception préfecture : 15/09/2026

- De conditionner la vente par le respect d'un cahier des charges pour une rénovation de qualité, dans le respect des règles de l'art et du bâti ancien, imposant un délai de 3 ans pour terminer le clos-couvert et d'une clause résolutoire si les travaux n'étaient pas effectués et la maison revendue ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant de signer l'acte de vente et tout document afférent.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 14 septembre 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Valérie LAFORGUE*

*Le Maire,
Freddy STAATH*



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 septembre 2026

Conseillers élus : 27 - Conseillers en fonction : 27 - Présents : 21 - Procurations : 5

Sous la Présidence de M. STAATH Freddy - Maire

Présents : Mme HAMM Danielle - 1^{ère} Adjointe M. DONMEZBAS Philippe, 2^{ème} Adjoint, HAMM Mylène, 3^{ème} Adjointe - MEHL Jean-Marc, 4^{ème} Adjoint - Mme LAFORGUE Valérie, 5^{ème} Adjointe - M. KILIAN Christophe, 6^{ème} Adjoint - M. MEHL Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - Mme Laurence DORN, Maire-déléguée d'IMBSHEIM, Mme LUGARDON Marguerite, Maire-déléguée de RIEDHEIM - Mme FISCHBACH Perrine - M. GOETZ Albert - M. KREMSER Olivier - Mme LANDOLT Séverine - M. NARDUCCI Marc - Mme SELIG-NOTTER Julie - M. UNGER Claude - M. BORN Laurent - M. COMARTIN Fabrice - M. FATH Stéphane - M. MICHEL Patrick

Membres excusés : M. SCHWEITZER Pierre-André (Pouvoir à A. GOETZ)
Mme HAUTECOEUR Sara (Pouvoir à S. MEHL)
Mme KARCHER Fanny (Pouvoir à D. HAMM)
M. HENSELMANN Fabrice (Pouvoir à L. DORN)
Mme GERARD-OTT Martine (Pouvoir à P. MICHEL)
Mme COGNIEL Sylvie

Membres absents :

Secrétaire de séance : Valérie LAFORGUE

Point 16 : Cession d'un immeuble et de quatre garages situés 19A rue du Canal à Bouxwiller

Rapporteur : Mme M. HAMM

En date du 09 juillet 2026, la Commission Urbanisme, élargie aux commissions réunies, avait validé le principe de la cession d'un logement communal ainsi que de 4 garages, cadastrés Section 04 n°256, sis 19A rue du Canal à Bouxwiller.

Monsieur KERN Gaëtan s'est porté acquéreur des biens pour un montant de 87 000 € net vendeur.

L'avis du Service des Domaines a été recueilli en date du 1^{er} juin 2026.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à 15 voix pour et 6 voix contre (S. FATH, L. BORN, P. MICHEL, S. LANDOLT, F. COMARTIN et M. GERARD-OTT) :

- D'approuver la vente des biens, cadastrés Section 04 n°256, sis 19A rue du Canal à Bouxwiller, d'une contenance de 1,34 ares, à Monsieur KERN Gaëtan, au prix total de 87 000 € net vendeur, tous frais afférents à la charge des acquéreurs.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente, l'acte de vente et tout document afférent.

Accusé de réception en préfecture
09731570617-20260910-2026-0910-05
Date de réception préfecture : 13/09/2026

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 14 septembre 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Valérie LAFORGUE*

*Le Maire,
Freddy STAATH*



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 septembre 2026

Conseillers élus : 27 - Conseillers en fonction : 27 - Présents : 21 - Procurations : 5

Sous la Présidence de M. STAATH Freddy - Maire

Présents : Mme HAMM Danielle – 1^{ère} Adjointe M. DONMEZBAS Philippe, 2^{ème} Adjoint, HAMM Mylène, 3^{ème} Adjointe – MEHL Jean-Marc, 4^{ème} Adjoint – Mme LAFORGUE Valérie, 5^{ème} Adjointe – M. KILIAN Christophe, 6^{ème} Adjoint – M. MEHL Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG – Mme Laurence DORN, Maire-déléguée d'IMBSHEIM, Mme LUGARDON Marguerite, Maire-déléguée de RIEDHEIM – Mme FISCHBACH Perrine – M. GOETZ Albert – M. KREMSER Olivier – Mme LANDOLT Séverine – M. NARDUCCI Marc – Mme SELIG-NOTTER Julie – M. UNGER Claude – M. BORN Laurent – M. COMARTIN Fabrice – M. FATH Stéphane – M. MICHEL Patrick

Membres excusés : M. SCHWEITZER Pierre-André (Pouvoir à A. GOETZ)
Mme HAUTECOEUR Sara (Pouvoir à S. MEHL)
Mme KARCHER Fanny (Pouvoir à D. HAMM)
M. HENSELMANN Fabrice (Pouvoir à L. DORN)
Mme GERARD-OTT Martine (Pouvoir à P. MICHEL)
Mme COGNIEL Sylvie

Membres absents :

Secrétaire de séance : Valérie LAFORGUE

Point 17 : Cession du bien situé 112 rue de la Fontaine à Imbsheim

Rapporteur : Mme L. DORN

Monsieur KHATCHATRYAN Armen s'est porté acquéreur du bien situé 112 rue de la Fontaine à Imbsheim au prix de 12 000 euros net vendeur ;

Vu l'avis des Domaines en date du 3 mars 2026 ;

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- De céder l'immeuble situé 112 rue de la Fontaine à Imbsheim, cadastré Préfixe 219 Section 27 n°168, contenance totale 2,37 ares, à Monsieur KHATCHATRYAN Armen pour un montant total de 12 000 €, hors frais d'agence et frais de vente à la charge des acquéreurs.

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente, l'acte de vente et tout document afférent.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 14 septembre 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Valérie LAFORGUE*

*Le Maire,
Freddy STAATH*



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 septembre 2026

Conseillers élus : 27 - Conseillers en fonction : 27 - Présents : 21 - Procurations : 5

Sous la Présidence de M. STAATH Freddy - Maire

Présents : Mme HAMM Danielle - 1^{ère} Adjointe M. DONMEZBAS Philippe, 2^{ème} Adjoint, HAMM Mylène, 3^{ème} Adjointe - MEHL Jean-Marc, 4^{ème} Adjoint - Mme LAFORGUE Valérie, 5^{ème} Adjointe - M. KILIAN Christophe, 6^{ème} Adjoint - M. MEHL Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - Mme Laurence DORN, Maire-déléguée d'IMBSHEIM, Mme LUGARDON Marguerite, Maire-déléguée de RIEDHEIM - Mme FISCHBACH Perrine - M. GOETZ Albert - M. KREMSER Olivier - Mme LANDOLT Séverine - M. NARDUCCI Marc - Mme SELIG-NOTTER Julie - M. UNGER Claude - M. BORN Laurent - M. COMARTIN Fabrice - M. FATH Stéphane - M. MICHEL Patrick

Membres excusés : M. SCHWEITZER Pierre-André (Pouvoir à A. GOETZ)
Mme HAUTECOEUR Sara (Pouvoir à S. MEHL)
Mme KARCHER Fanny (Pouvoir à D. HAMM)
M. HENSELMANN Fabrice (Pouvoir à L. DORN)
Mme GERARD-OTT Martine (Pouvoir à P. MICHEL)
Mme COGNIEL Sylvie

Membres absents :

Secrétaire de séance : Valérie LAFORGUE

Point 18 : Prémption d'une parcelle située dans le périmètre rapproché de captage d'eau

Rapporteur : M. F. STAATH

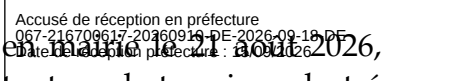
Considérant que la maîtrise foncière des terrains situés dans les périmètres de protection rapprochée des puits de captage d'eau potable constitue un atout pour garantir la protection de la ressource en eau potable présente dans le sous-sol du Bastberg ;

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

Vu l'article L 211-1 du Code de l'Urbanisme, modifié par la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 article 3, qui permet aux communes dotées d'un Plan local d'urbanisme approuvé d'instituer un droit de prémption urbain dans les périmètres de protection rapprochée des puits de captage d'eau potable ;

Vu la délibération du 25 juin 2009 instituant un droit de prémption urbain dans les périmètres de protection rapprochée des forages du Bastberg (Oberfeld F1 n°0197.8X.0031 et F2 n°0197.8X.0032) et des forages de Griesbach-le-Bastberg (n°0197.7X.0014 et n°0197.7X.0043) ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner du 18 août 2026 reçue en main propre le 21 août 2026, présentée par Me Klein et Cossus, notaires à Ingwiller, portant sur le terrain cadastré



Section 14, n°12, d'une superficie totale de 14,96 ares, propriété de M. WEBER René, domicilié 22 rue de Haguenau à 67340 Ingwiller, au prix de 1 496 € ;

- D'exercer son droit de préemption sur les parcelles susvisées en vue de développer la maîtrise foncière des terrains situés dans les périmètres de protection rapprochée des puits de captage d'eau potable et de renforcer ainsi la protection de la ressource en eau potable présente dans le sous-sol du Bastberg,
- D'accepter le prix fixé par la déclaration d'intention d'aliéner, à savoir 1 496 € pour la parcelle cadastrée Section 14, n° 12,
- D'en informer le notaire et le propriétaire concerné,
- De solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et tout financement afférent,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte portant transfert de propriété et tout document afférent.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 14 septembre 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Valérie LAFORGUE*

*Le Maire,
Freddy STAATH*